



non paiement de salaire et illégalité des heures de travail

Par **engel**, le **18/03/2010** à **08:25**

une entreprise française de transport logistique emploie des chauffeurs allemands. Ils travaillent sur chantier mais sont sous la législation du transport. Ils partent toute la semaine. Pour l'instant il travaille sur le territoire allemand avec un contrat français, travaillent du lundi au samedi, travaillent pratiquement tous les jours 10 à 12 heures ? est-ce légal. et viennent de recevoir un courrier de l'entreprise leur spécifiant qu'ils n'auront pas de salaire ce mois-ci ? est-ce légal et autorisé ! De plus cela fait depuis novembre 2009 que au lieu d'être payé comme avant le 15 et le 1er du mois leur salaire sont décalé de plus de 15 jours à chaque fois ils vivent donc pratiquement chaque mois avec un demi-salaire. Est-ce légal et que peuvent-ils faire. sachant que ces chauffeurs travaillent en France depuis plus de 3 ans pour certains avec un contrat français, paie des impôts en France mais sont tous domiciliés en Allemagne, pour la plupart d'entre eux vivent en ex Allemagne de l'est. les trajets et frais de déplacement se réduisent à 18 euros par jour alors que dans la législation du transport il devrait toucher 50 euros par jour puisqu'ils ne rentrent pas de la semaine chez eux. Cette entreprise est une filiale d'une entreprise allemande. Ils se sont implantés en France pour pouvoir faire travailler leurs camions sur le territoire français.

Bref comment peut-on faire travailler des personnes, en heures excessives et leur annoncer qu'ils ne seront pas payés. OU EST IL POSSIBLE DE SE RENSEIGNER ET AVEZ-VOUS UNE REPONSE